

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 06 NOVEMBRE 2024

 **TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

SCI A.B.E
Société Civile Immobilière
au capital de 5.000 Euros
Siège social : 14 ALLEE DU TRESOR PERDU
93320 - LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
R.C.S BOBIGNY 91021796700017

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 06 NOVEMBRE 2024

L'an deux-mille vingt-quatre,

Le Mercredi 06 Novembre, à dix heures,

Au siège social à Les Pavillons Sous Bois,

Les associés de la société **A.B.E**, Société civile immobilière au capital de 5.000 (CINQ MILLE) Euros, divisé en 500 (CINQ CENT) parts sociales de 10 (DIX) Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|-----------------------------------|------------------|
| ▪ Monsieur AYDIN Jean-Marc | 250 parts |
| ▪ Monsieur BAKIRLI Birol | 250 parts |

Soit un total de	500 parts
-------------------------	------------------

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

Monsieur AYDIN Jean-Marc et Monsieur BAKIRLI Birol président l'assemblée en qualité de Gérant.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le gérant rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Transfert du siège social de la société et modification corrélative de l'article 4 des statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société **A.B.E.**,

Du 14 ALLEE DU TRESOR PERDU 93320 - LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Au 15 RUE DU GENERAL DE GAULLE 93370 - MONTFERMEIL

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'article 4 des statuts de la société de la manière suivante :

« ARTICLE 5 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé au :

15 RUE DU GENERAL DE GAULLE 93370 - MONTFERMEIL

Il pourra être transféré en tout endroit du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale donne tout pouvoir à Monsieur Severyas AYDIN de la SAS FCG CONSULTING en vue de la formalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

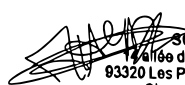
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

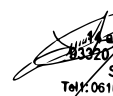
Certifié Conforme

Les associés

Monsieur AYDIN Jean-Marc

Monsieur BAKIRLI Birol


SCI A.B.E
14 allée du Trésor Perdu
93320 Les Pavillons sous Bols
Siren : 910217967
Tél1: 0618220773 / Tél2 : 0689129458


SCI A.B.E
14 allée du Trésor Perdu
93320 Les Pavillons sous Bols
Siren : 910217967
Tél1: 0618220773 / Tél2 : 0689129458